

En raison des mesures sanitaires en vigueur, cette réunion s'est déroulée à huis-clos.

Vote du compte de gestion et du compte administratif 2020 :

Le conseil approuve à l'unanimité les comptes de gestion et administratif 2020, qui laissent apparaître :

- un excédent de clôture de + 78 062,09 € en section de fonctionnement
- un excédent de clôture de + 24 406,71 € en section d'investissement

Affectation du résultat : 30 493,29 €

Lors du vote du compte administratif, Mme Le Maire, s'est retirée. Présidente de séance chargée de la présentation des documents budgétaires : Mme ROBLIN Delphine

Prévisions Investissements 2021 :

- * Microtracteur + remorque en remplacement du matériel volé.

(Il sera demandé auprès de la SMACL, une attestation de sinistralité afin de pouvoir mieux négocier par la suite avec d'autres compagnies).

Il avait été aussi demandé à l'entreprise GALLIOT, fournisseur du matériel, si nous pouvions mettre un « traceur » sur celui-ci.

- * Borne incendie au Chezal Rousseau (déjà budgétisé en 2020)

- * Remplacement d'une chaudière gaz dans un logement communal : coût 3 639,00 € HT

- * Travaux au Bar-Restaurant Le Saint-Romble

Vote des taxes directes locales 2021 :

Le vote des taux est reporté à la prochaine séance du conseil municipal, la commune n'ayant pas encore reçu l'état 1259.

Désignation d'un délégué titulaire au sein du Conseil d'Ecole Savigny/Subligny :

Désignation de M. BARBIER David, conseiller municipal comme représentant au conseil d'école (RPI SUBLIGNY/SAVIGNY).

Panneaux de signalisation :

A la suite de l'adhésion de la commune à l'agence CIT (Cher Ingénierie des Territoires) et aux études réalisées par cette dernière en 2019 puis confirmées fin 2020, il y a lieu de prévoir des solutions pour faire ralentir les véhicules qui circulent à trop vive allure aux entrées du village.

La proposition la moins coûteuse dans un premier temps serait de placer deux panneaux STOP (avec supports) :

- 1 au carrefour de la route départementale n°55 (en venant de Cosne/Loire vers le centre de Subligny) et de la RD n°57 (en venant de Sury-en-Vaux vers le centre de Subligny), sur la commune de Subligny (Cher),
- 1 au carrefour de la route départementale n°55 (en venant de Jars/Le Noyer vers le centre de Subligny) et de la RD n°152 en venant de Ménéton-Râtel vers le centre de Subligny).

2 devis sont présentés : ceux des entreprises SIGNANET (58300 DECIZE) et LACROIX (44801 SAINT HERBLAIN).

L'offre de l'entreprise LACROIX se trouve être la moins disante avec 1 054,84 euros HT.

Le financement de cette opération pourrait être assuré comme suit :

- Une subvention du Département au titre des Amendes de Police, sur la base de 50%, soit 527,42 €
- Le solde de la dépense serait acquitté à l'aide des ressources générales du budget de l'exercice en cours, soit 527,42 €

Le conseil municipal : DECIDE la fourniture de deux panneaux STOP (avec supports) par l'entreprise LACROIX pour un montant de 1 054.84 € HT, SOLLICITE l'aide du Département (amendes de police) pour mener à bien ce projet et APPROUVE le plan de financement énoncé ci-dessus.

- * Par la suite, Il est prévu l'implantation d'un plateau surélevé devant l'école. Coût estimé 10 000 € avec possibilité d'aide financière du Département au titre des Amendes de Police (Etude sollicitée auprès du CIT).

DOSSIER ST ROMBLE :

Actions en justice en cours :

- 08 mars 2021 : Assignation devant le juge de l'exécution à la requête des conjoints Lallée/Von Hueck pour la liquidation des astreintes
- 23 mars 2021 : Requête en interprétation de l'arrêt rendu le 09 janvier 2020 auprès de la Cour d'appel de Bourges

POINT sur les autres bâtiments communaux :

Logements :

- Remplacement de la chaudière gaz dans le logement communal rue Comtesse Mathilde comme indiqué ci-dessus.
- Rue Comtesse Mathilde : concernant le second logement, problèmes d'humidité. Réparation de la VMC , appel à une entreprise de nettoyage. Problèmes résolus depuis
- Logement rue de la Tannerie : suite à un problème de fuite, plusieurs devis seront demandés pour l'étanchéité de la terrasse.

- Plusieurs diagnostics obligatoires sont à remettre à jour (entre autres diagnostic PLOMB, électrique). Demandes de devis à différents intervenants.

Epicerie :

Compresseur micro-station : membranes hors service ; Pièces commandées pour un coût de 49 € TTC. La vidange de la micro-station sera exceptionnellement effectuée à titre gracieux.

Diagnostic énergétique des bâtiments communaux :

Suite à une pré-étude de la Communauté de Communes PAYS FORT SANCERROIS VAL DE LOIRE par le CIT, pour un diagnostic énergétique des bâtiments communaux ; le coût total s'élèverait à 20 350 € HT ; Etant donné l'importance du budget, il est décidé de ne pas poursuivre.

D'autre part, dans le cadre du plan sécurité des bâtiments communaux, il a été fait appel à une gendarme référente.

Logements HLM Val de Berry : Un rendez-vous a eu lieu en présence de plusieurs personnes Val de Berry, dont le directeur, avec Mme le Maire, M. GORIN 1^{er} adjoint et Mme FOREST Marie France, secrétaire.

But : avoir une meilleure vision de l'état de ce parc locatif, certes indépendant de la gestion communale, mais important afin de pouvoir accueillir de nouvelles familles.

Dossiers Terrains/chemins – achats/ventes

* L'enquête publique concernant la vente d'un chemin au chezal-Roulin, est reportée du 31 Mai AU 26 Juin en raison d'un souci de santé du commissaire enquêteur.

* Vente de parcelles : Une proposition sera faite à l'acquéreur potentiel.

* Achat de parcelles : Proposition de rachat de parcelles suite à offre d'un propriétaire : Compte tenu du budget et d'une absence de projets à ce jour, il est décidé de ne pas faire suite.

* Fossés à entretenir : Les élus de la commission des chemins ont fait le tour de ceux-ci et des fossés pour estimer les futurs travaux nécessaires. Ceux-ci se feront au fur et à mesure des finances.

* Parcelle AB 128 : La commune est nouvellement propriétaire de cette parcelle. Il sera proposé à l'agriculteur mitoyen la location de celle-ci.

Agents communaux – Modification du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) :

Suite à l'avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion du Cher, il est décidé la modification du RIFSEEP : Montants annuels de base portés à Zéro.

Soldats 1870 :

Suite à la demande de l'association de la JACASSERIE ; M. VOISIN, Président, Mme la Maire, Mme LASNIER se sont rendus au cimetière pour décider de l'emplacement de la Stèle en hommage aux soldats de 1870.

A l'unanimité du Conseil, il a été décidé de la gratuité de cet emplacement.

DIVERS :

Récompense des jeunes diplômés : Mention très bien 25 € - Mention bien 20 € - Mention assez bien et passable 15 €

Ceci sous forme de bons à retirer auprès de la librairie de St Satur .

Un courrier sera envoyé aux jeunes bénéficiaires pour la date de remise.

Epareuse : compte tenu du souci COVID et du BREXIT Anglais, il a été convenu de ne plus acheter ce nouveau matériel auprès de l'entreprise MARECHAL mais de le faire réparer ; Devis de 1680 € TTC approuvé.

Lecture des différents courriers concernant la Centrale de Belleville-Loire, le sujet cantine de la commune de BELLEVILLE SUR LOIRE, du Pôle santé de Cosne sur Loire.

Travaux d'aménagement des abords du Bar Restaurant portés en 2013 par la Communauté de communes Cœur du Pays Fort (Vailly) : l'entreprise TP MARCEL (La Chapelle-Saint-Ursin) qui a réalisé les travaux à l'époque fait part à la municipalité d'un reste à régler de 8 472,46 € TTC. Mme le Maire se rapprochera du service comptabilité de l'actuelle Communauté de Communes.

Construction d'un garage sur une parcelle : Compte tenu de la législation en vigueur et de l'avis du service urbanisme, les élus confirment qu'il n'est pas possible de déroger à la demande d'un administré pour la construction d'un garage sur une parcelle non constructible.